



Vente forcée par un indivisaire d'un bien immobilier

Par **garancette**, le **14/06/2016** à **00:09**

Bonsoir,

Nous sommes 5 sœurs en indivision avec 2 cousins, d'une propriété, ces derniers ont signés une promesse de vente avec une Sté Immobilière sans notre accord, peut-on refuser ou doit-on vendre..?

Par **youris**, le **14/06/2016** à **10:12**

bonjour,

Pour vendre un bien en indivision, il faut l'accord de tous les indivisaires.

Vos cousins ne pouvaient pas mettre ce bien en vente sans votre accord.

La société immobilière aurait du s'assurer que les cousins étaient les seuls propriétaires ou avaient votre accord pour vendre.

Vous n'avez aucune obligation d'accepter cette vente et vous laissez vos cousins se débrouiller.

salutations